

Conditions générales de vente de services

« L'Atelier des Possibles » - Sophie Parisot - SIRET 829406321 00010 – NDA 53560955056 – QUALIOPi B03041

1. PRÉAMBULE

Les « Conditions Générales de Vente de Services » s'appliquent à toutes les ventes de « services » réalisées par la société SOPHIE PARISOT ci-après dénommée « L'Atelier des Possibles » auprès des clients professionnels ci-après dénommés « Client ».

« L'Atelier des Possibles » est un organisme de formation dont l'existence est déclarée sous le n°53560955056.

Les formations concernées par les présentes « conditions générales de vente de services » entrent dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

En validant sa commande de « service », le Client déclare accepter sans réserve les termes de ladite commande et l'intégralité des « Conditions Générales de Ventes de services ».

L'utilisation du site www.sophieparisot.com pour la commande de services implique l'acceptation pleine et entière des conditions générales d'utilisation ci-après décrites. Ces conditions d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées ou complétées à tout moment, les utilisateurs du site www.sophieparisot.com sont donc invités à les consulter de manière régulière.

Ce site est normalement accessible à tout moment aux utilisateurs. Une interruption pour raison de maintenance technique peut être toutefois décidée par « L'Atelier des Possibles ».

Le site www.sophieparisot.com est mis à jour régulièrement. De la même façon, les mentions légales peuvent être modifiées à tout moment : elles s'imposent néanmoins au client qui est invité à s'y référer le plus souvent possible afin d'en prendre connaissance.

2. IDENTIFICATION

Nos informations de contact sont les suivantes :

SOPHIE PARISOT « L'Atelier des Possibles »

N° SIRET : 829 406 321 00010

N° de déclaration d'activité : 53 560 955 056

N° Datadock : 0078141

Adresse postale : 22 rue du Lt F. Fromentin Bat A3, 56000 VANNES

Contact : 06 27 02 81 34 – contact@sophieparisot.com

3.DÉFINITIONS

- Les « Services » désignent les prestations fournies par « L'Atelier des Possibles » et comportent des prestations de formation, d'accompagnement et de conseils et des services facturés dont les salariés d'un Client bénéficient dans le cadre des actions de formation et/ou diffusion de ressources pédagogiques (didacticiels, supports pédagogiques...).
- Le « Client » est une société qui souhaite bénéficier d'actions de : formation, coaching, services, conseil se référant aux domaines couverts.
- La « Formation Webinaire » ou « en ligne » : formation à distance par visio-conférence dispensée par un formateur.
- La « Formation présentielle » formation dispensée par un formateur dans des locaux mis à disposition par « L'Atelier des Possibles » ou par le Client.
- La « Formation présentielle inter-entreprises » formation dispensée par un formateur à des salariés ou des gérants de différentes entreprises lors d'une même session.
- La « Formation présentielle intra-entreprises » : formation dispensée par un formateur à des salariés ou des gérants d'une entreprise spécifique.

4.OBJET

Les « Conditions Générales de Ventes de Services » ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles d'une part « L'Atelier des Possibles » met à disposition le Service auquel souscrit le Client et d'autre part le fonctionnement et l'utilisation du dit Service.

5.INSCRIPTION

5.1. Formation sur mesure

L'inscription à une formation sur mesure se fait après acceptation du devis qui sera retourné dûment signé à « L'Atelier des Possibles » ainsi qu'au versement du paiement intégral de la prestation au moment de la commande.

5.2. Formation disponible sur internet

L'inscription à toute autre formation disponible sur le site internet www.sophieparisot.com se fait directement sur le site ou par e-mail à l'adresse contact@sophieparisot.com . Le Client doit remplir un formulaire d'inscription.

L'inscription définitive est subordonnée à la réception du paiement intégral du prix de la formation par « L'Atelier des Possibles ». Il conviendra alors de passer commande pour la formation concernée et d'effectuer le paiement directement sur le site. Les modalités de paiement sont précisées dans l'article 11- 2.

Une fois l'inscription à la formation enregistrée et le paiement intégral réceptionné par « L'Atelier des Possibles », le client reçoit une confirmation de commande par e-mail à l'adresse renseignée au moment de son inscription et de son paiement.

Au moment de son inscription, le client fournit ses informations personnelles. Il s'engage à fournir des informations exactes et à jour. Notamment :

- Le client garantit l'exactitude des informations renseignées relatives à son lieu de résidence, à jour au moment du paiement.
- Le client fournit à « L'Atelier des Possibles » son adresse e-mail exacte et à jour. Le client est responsable de la bonne réception des e-mails en provenance de « L'Atelier des Possibles ». En cas de non-réception des e-mails en provenance de « L'Atelier des Possibles », le client veille en premier lieu à consulter ses

spams et à vérifier que sa boîte e-mail est en capacité de recevoir de nouveaux e-mails. En cas de non-réception des e-mails en provenance de « L'Atelier des Possibles », malgré ces précautions d'usage, il incombe au seul client de contacter « L'Atelier des Possibles » s'il suspecte un problème technique.

6.CONDITIONS DE PARTICIPATION À UNE FORMATION « EN LIGNE »

Seul le client muni d'une connexion internet suffisante, d'une caméra et son adaptés peut participer au Webinaire. Le client s'engage à vérifier son matériel avant le début de la formation et activer sa caméra et le son pendant toute la durée du Webinaire.

Les modalités de connexion à la plate-forme permettant d'effectuer la formation à distance sont précisées dans le livret d'accueil qui est remis au client après son inscription. La participation au Webinaire est strictement et personnellement réservée au client qui s'est inscrit et qui a procédé au paiement.

Le client s'engage à ne communiquer ses données d'accès au Webinaire – lien URL – sous aucun prétexte, à aucun tiers que ce soit. Le client reconnaît que son inscription est nominative, son inscription n'est ni cessible, ni transmissible sans l'accord préalable de « L'Atelier des Possibles ».

« L'Atelier des Possibles » se réserve le droit de refuser la participation au Webinaire à toute personne non inscrite à titre personnel. Le cas échéant, aucun remboursement ne peut être effectué. Les modalités de connexion à la plateforme de la visioconférence sont disponibles dans le livret d'accueil disponible sur le site internet.

7.CONVOCATION

Environ 15 jours avant le début de la formation, les éléments suivants sont envoyés par e-mail au futur stagiaire, à l'entreprise ou à l'organisme demandeur qui se charge de les transmettre au stagiaire concerné :

- La convocation
- La fiche descriptive de la formation
- La convention de formation
- Le livret d'accueil
- Le règlement intérieur

La convention est à retourner signée par le client par mail à contact@sophieparisot.com.

8.MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Lorsque le prix de la formation inclut la fourniture de matériel pédagogique (documentation), la fourniture de ces derniers se fait selon les modalités suivantes :

- Formation « en ligne » : les supports sont expédiés par e-mail avant la formation.
- Formation « présentielle » : les documents seront remis au stagiaire le premier jour de la formation.

9.FACTURE - CONVENTION - ATTESTATION DE PRESENCE

À l'issue de la formation, « L'Atelier des Possibles » envoie au client une facture du montant du coût pédagogique. Elle communique également les éléments suivants :

- A l'apprenant : une attestation de formation
- Au client :
 - Une attestation de présence
 - Un rapport de formation (uniquement dans le cadre d'une formation intra et sur demande du client).

10.LES PRIX

Le prix de la formation est indiqué sur la fiche descriptive de chaque formation. Il ne concerne que les frais pédagogiques. Ils peuvent le cas échéant intégrer la fourniture de matériel pédagogique nécessaire à la réalisation de la formation. Dans ce cas le matériel concerné est précisé dans la fiche descriptive.

Les prix sont libelles en euros et s'entendent hors taxe. « L'Atelier des Possibles » n'est pas soumis à la TVA (TVA non applicable - art. 293B du CGI).

Chaque demande spécifique ou prestation sur mesure fait l'objet d'un devis de « L'Atelier des Possibles » adressé au client et implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente de services.

La durée de validité de nos prix est de 30 jours à compter de la date indiquée sur le devis.

11.LE PAIEMENT

Le règlement de la prestation s'effectue par virement bancaire vers le compte indiqué ci-dessous :

Bénéficiaire : Sophie Parisot « L'Atelier des Possibles »

Domiciliation : 22 rue du Lt F. Fromentin Bat A3, 56000 VANNES

IBAN : FR76 4061 8803 2700 0406 5672 670

BIC : BOUS FRPP XXX

11.1. Formations sur mesure

Pour les formations sur mesure une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par « L'Atelier des Possibles ». Cette proposition doit être retournée signée par le Client pour pouvoir bénéficier du tarif en vigueur. Un acompte de 30% peut être demandé à la commande.

11.2. Formations disponibles sur internet

Le paiement de toute autre formation disponible sur internet se fait en passant une commande sur le site internet www.sophieparisot.com ou par e-mail à l'adresse contact@sophieparisot.com.

L'inscription définitive à la formation sera effective à réception du paiement. Si nous n'avons pas reçu votre paiement sous 7 jours calendaires votre commande sera annulée et votre inscription ne sera pas prise en compte. Lorsque nous aurons reçu votre paiement, un mail de confirmation vous sera envoyé.

En l'absence de référence de virement valide, votre commande sera annulée et vous devrez nous contacter au : 0627028134 ou par mail : contact@sophieparisot.com .

12.FINANCEMENT OPCO

Si le Client souhaite que la formation soit prise en charge l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de régler intégralement la formation et de se faire rembourser directement par la suite par son OPCO.

13.DÉSISTEMENT

Tout désistement doit être fait par mail au plus tard la veille de la formation. A défaut il s'agira d'une absence.

En cas d'annulation du fait du client, « L'Atelier des Possibles » ne procédera à aucun remboursement. La somme versée sera considérée comme une indemnité forfaitaire. Cette indemnité est destinée à éviter tout préjudice économique découlant du désistement d'un ou plusieurs apprenants dans le cadre de l'exécution de la convention.

Néanmoins, en cas d'annulation du fait du client, « L'Atelier des Possibles » proposera au client qui annule sa participation à la formation la possibilité de reporter sa participation à une date ultérieure de son choix en fonction du planning disponible. Le client aura la possibilité d'utiliser sa participation à une date ultérieure dans un délai maximal de douze (12) mois à compter de la date de la formation annulée.

Il est rappelé que l'indemnité forfaitaire qui sera versée par le client en cas d'exercice de la faculté de dédit n'est pas imputable sur le montant de la participation obligatoire au financement de la formation professionnelle continue. Le Client s'engage donc à financer cette indemnité forfaitaire à partir de son budget de fonctionnement et aucunement à partir de son budget afférent aux actions de formation professionnelle continue.

14.ABSENCE

Le Client s'engage à faire suivre l'action de formation professionnelle à un nombre minimum d'apprenants. Cet engagement minimum est chiffré d'un commun accord des parties dans la convention.

En cas d'absence d'un ou plusieurs apprenants au jour prévu pour l'action de formation « L'Atelier des Possibles » ne procédera à aucun remboursement. La somme versée sera considérée comme une indemnité forfaitaire. Cette indemnité est destinée à éviter tout préjudice économique découlant de l'absence d'un ou plusieurs apprenants dans le cadre de l'exécution de la convention.

Il est rappelé que l'indemnité contractuelle qui sera versée par le Client en cas d'inexécution découlant de l'absence d'un ou plusieurs apprenant(s) n'est pas imputable sur le montant de la participation obligatoire au financement de la formation professionnelle continue. Le client s'engage donc à financer cette indemnité contractuelle à partir de son budget de fonctionnement et aucunement à partir de son budget afférent aux actions de formation professionnelle continue.

15.ANNULATION DE STAGE - REPORT - EXCLUSION

15.1. Annulation - Report

« L'Atelier des Possibles » se réserve le droit d'annuler une formation pour tout motif – nombre d'inscriptions insuffisant problème technique ou tout autre motif. « L'Atelier des Possibles » se réserve également la possibilité de reporter une formation à une date ultérieure.

Dans cette hypothèse, « L'Atelier des Possibles » s'engage à en informer le client par e-mail et à observer un délai de prévenance de sept (7) jours calendaires et à proposer au Client une nouvelle date de formation dans un délai de douze (12) mois.

15.2. Exclusion

« L'Atelier des Possibles » se réserve le droit d'exclure le stagiaire d'une formation pour tout motif jugé utile. En cas d'exclusion du stagiaire, « L'Atelier des Possibles » ne procède à aucun remboursement, ni total ni partiel.

16. HEBERGEMENT ET RESTAURATION

L'organisme de formation « L'Atelier des Possibles » ne dispose ni d'hôtellerie ni de restauration. Les frais d'hébergement, de restauration et les autres services restent à la charge de l'entreprise, de l'organisme ou du particulier inscrit. Il appartient également aux participants de prendre les dispositions nécessaires à la logistique liée à leurs déplacements (réservation hôtel, train...).

17. REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cadre de la formation, les stagiaires évolueront dans les locaux mis à disposition par « L'Atelier des Possibles ». Afin de permettre le déroulement de la formation dans les meilleures conditions possibles, et pour satisfaire aux obligations réglementaires, « L'Atelier des Possibles » a rédigé un règlement intérieur applicable aux stagiaires. Il détermine, conformément aux dispositions législatives :

- Les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité dans l'établissement
- Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires et leurs droits en cas de sanction. Un exemplaire sera joint lors de l'envoi de la convention.

18. LES RESPONSABILITÉS

« L'Atelier des Possibles » n'est en aucun cas responsable de l'impossibilité d'accéder au Webinaire du fait du Client – notamment en cas de mauvaise connexion internet.

« L'Atelier des Possibles » n'est en aucun cas responsable des conséquences directes ou indirectes pouvant résulter d'une intrusion frauduleuse d'un tiers sur la Plateforme au moment du Webinaire, quand bien même cette intrusion aurait entraîné une altération du Webinaire. « L'Atelier des Possibles » s'engage néanmoins à protéger l'accès au Webinaire par tous les moyens dont il dispose.

« L'Atelier des Possibles » décline toute responsabilité quant à l'interprétation et l'utilisation des informations transmises au cours du Webinaire par l'Utilisateur. L'accès au Webinaire ainsi que l'utilisation de toute information qui y est communiquée relèvent exclusivement de la responsabilité du Client.

« L'Atelier des Possibles » ne garantit pas l'inexistence d'erreurs dans les contenus des formations.

19.LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de « L'Atelier des Possibles ».

Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Le Client s'engage également à ne procéder à aucune exploitation commerciale, aucune reproduction et aucune communication à des tiers, sous quelque forme que ce soit, des documents et supports pédagogiques qui leur seront remis lors de la formation.

Le Client s'engage à ne pas utiliser les dénominations sociales, marques et signes distinctifs reproduits sur le site www.sophieparisot.com.

« L'Atelier des Possibles » se réserve le droit d'engager toute action utile aux fins de faire cesser tout trouble illicite et engager la responsabilité du Client en cas de violation des obligations visées aux alinéas précédents.

20.LE DROIT APPLICABLE & ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Les Conditions Générales et tous les rapports entre « L'Atelier des Possibles » et ses Clients relèvent de la loi française.

21.DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Il est convenu que si une contestation ou un différend ne pouvait être réglé à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Vannes serait seul compétent pour régler le litige.